Image not found or type unknown

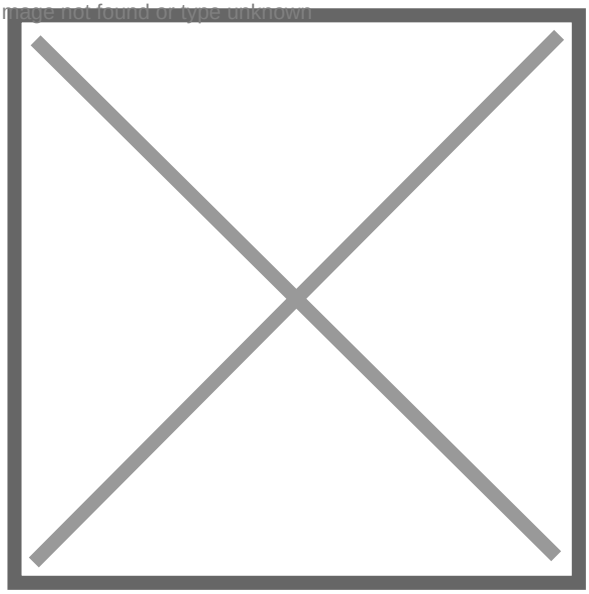

Les prud'hommes peuvent-ils se tromper ?

Par **Airwolf**, le **20/11/2008** à **09:11**

Mon épouse à travailler 13 jours non stop faisant des journées de 8 à 10h00, parfois sans pause-déjeuner, elle travaillait dans un pressing. On a entamé une procédure prud'hommale pour cet acte, il s'avère que les Prud'hommes de Cannes on débouté mon épouse, l'ex employeur de mon épouse n'a eu aucune poursuite pour l'avoir fait travailler 13 jours d'affilées, est-ce normale ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés